

## LE LOGEMENT

SASKATCHEWAN—LE RALENTISSEMENT DES  
MISES EN CHANTIER

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Vendredi dernier, j'ai posé une question au ministre chargé du logement. Comme il ne l'a pas entendue, Votre Honneur a demandé au ministre d'en prendre acte et d'y répondre plus tard. Il s'agissait du fait qu'en 1969, 4,425 chantiers de logements ont été ouverts en Saskatchewan, et 993 seulement en 1970. Le ministre voudrait-il prendre la situation en sérieuse considération?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille):** Monsieur l'Orateur, nous la prenons déjà en sérieuse considération. J'ai signé il y a quelques minutes une lettre portant une réponse détaillée. Elle est maintenant en route vers le bureau du député.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

## DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement; nous connaissons les travaux pour cet après-midi et Votre Honneur a fixé ceux de ce soir. J'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre quels seront les travaux de demain et des premiers jours de la semaine prochaine.

**M. Downey:** J'invoque le Règlement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Il me semble que nous avons déjà un rappel au Règlement. Nous ne pouvons en avoir qu'un à la fois. Le député de Peace River a invoqué le Règlement, sans quoi il ne pourrait poser sa question. La période des questions a pris fin il y a quelques instants. Je suppose que c'est la raison pour laquelle elle est posée sous cette forme. Le ministre peut répondre.

**L'hon. M. MacEachen:** Comme on l'a indiqué, aujourd'hui, nous allons traiter le projet de loi sur les anciens combattants. Ensuite, nous passerons au bill sur l'assurance-récolte puis à celui sur l'impôt sur le revenu. Ce programme se trouvera de toute évidence modifié par le débat de ce soir. Demain, nous commencerons par le bill sur la lutte contre la pollution atmosphérique qui sera suivi du bill sur l'Accord entre le Canada et la Jamaïque en matière d'impôt sur le revenu, du bill sur le financement du CN et enfin du bill sur les textes réglementaires. Lundi, nous commencerons par la Corporation de développement du Canada. Les jours suivants, jusqu'à jeudi, nous en terminerons avec la Corporation de développement du Canada et tout autre point mentionné pour les jours précédents qui ne serait pas terminé. Je proposerais pour jeudi les travaux de subsides. En ce qui a trait au bill C-207 concernant l'organisation du gouvernement du Canada, je compte avoir des entretiens avec les leaders de l'opposition à la Chambre pour déterminer si l'on peut se mettre d'accord sur le temps supplémentaire qu'il faudra pour disposer complètement de cette question d'intérêt public.

**M. McCleave:** J'invoque le Règlement. J'ai l'intention de présenter à l'étape du rapport une motion relative au

bill concernant les textes réglementaires ce qui, à mon avis empêchera qu'on en discute demain. Je le signale parce qu'il semblerait que le Règlement échappe au présideur du Conseil privé.

**M. Downey:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Il devient de plus en plus difficile, ici à l'arrière, d'obtenir la parole pendant la période des questions.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Downey:** Je constate, et cela depuis quelques temps déjà, que ce qui compte ce n'est pas le sujet de la question, mais son auteur. Il devient de plus en plus manifeste dernièrement qu'on donne de préférence la parole aux députés qui ne créeront pas d'ennuis à la présidence.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je prie le député de se rasseoir. Il n'a pas le droit de s'attaquer de quelque façon à la conduite de la présidence. Pour ce faire, un seul recours lui est accessible: la présentation d'une motion de fond. Je n'accepterai aucun autre commentaire sur le rappel au Règlement. Passons à l'ordre du jour.

• (3.00 p.m.)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES PENSIONS ET LA LOI SUR LES  
PENSIONS ET ALLOCATIONS DE GUERRE  
POUR LES CIVILS

## AUGMENTATION DES PENSIONS ET ALLOCATIONS

[Français]

La Chambre passe à l'étude du bill C-203 tendant à modifier la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, dont le comité permanent des affaires des anciens combattants a fait rapport avec propositions d'amendement.

**L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants)** propose:

Que le bill C-203, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, soit modifié

a) par l'insertion après l'article 34 du bill, à la page 41, de l'article suivant:

«35. Ladite loi est en outre modifiée par l'insertion de la Partie suivante:

## PARTIE XII

## PRISONNIERS DE GUERRE DES JAPONAIS

76. Dans la présente Partie, «prisonnier de guerre des Japonais» désigne

a) une personne visée aux alinéas a) ou b) du paragraphe (1) de l'article 7,

ou

b) une personne visée à l'article 17, qui, durant la seconde guerre mondiale, a été prisonnier de guerre des Japonais pendant une période d'un an ou plus.

77. Une pension d'un montant égal à la pension payable pour une invalidité estimée à cinquante pour cent doit, sur demande, être accordée en conformité des taux indiqués à l'annexe A de la Loi sur les pensions, à une personne ou à l'égard d'une personne qui a été prisonnier de guerre des Japonais et qui est frappée d'une invalidité dont le degré peut être estimé.